

# Projet D'établissement

(Version du 01.02.2023)

## Micro-crèches OLYMPE CRÈCHES



**Siège social :**

**34 Avenue de la forêt  
33700 MÉRIGNAC**

**Tel Gestionnaire → Mr AUDOIRE Patrice: 06 68 79 29 10**

**E-mail gestionnaire : [direction@olymp-creeches.fr](mailto:direction@olymp-creeches.fr)**

# **I : Projet d'accueil**

## **1. Prestations D'accueil**

L'accueil se fait dans le respect le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, des parents et de l'équipe d'encadrement. Il respecte les besoins, les rythmes et les rituels de chacun, mettant en valeur la singularité de chaque famille, tout en promouvant l'éveil, la socialisation et l'autonomie de l'enfant. L'accueil est réservé aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

### **a. Horaires**

La micro-crèche accueille les enfants de 7h30 à 19h00 ou de 7h15 à 18h45 selon la structure. Il est demandé au parent pour une question de sécurité (vigilance du professionnel) envers les enfants présents et pour veiller à la bonne intégration de leur enfant dans le groupe mais également pour que celui-ci trouve ses repères, de ne pas l'amener au cours d'un temps fort de la journée (activités ou repas).

### **b. Types d'accueil**

L'accueil est proposé en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence ; à la demi-journée ou sur plusieurs jours par semaine sous forme de contrat annuel ou hors contrat.

On entend par ½ journée, une matinée ou un après-midi d'une durée maximum de 5 heures commençant ou se terminant à 13h.

On entend par journée, un accueil d'une durée de 10h maximum.

La coordinatrice et la référente technique étudieront les demandes des parents pour des accueils journalier plus important (en fonction de l'enfant, de la situation familial et professionnelle des parents).

- **Accueil régulier :**

Accueil dont le rythme est prévu et organisé avec les parents sur plusieurs semaines ou à l'année. Un contrat d'accueil est signé entre la micro-crèche et les parents, qui spécifie le nombre d'heures de présence de l'enfant par semaine. L'enfant a alors une place réservée pour l'année (ou la période définie dans le contrat). Les heures d'absence non prévues à la signature du contrat ne seront pas défacturées de la facturation mensuelle (*Cf. Règlement de fonctionnement*).

- **Accueil occasionnel :**

Accueil dont le rythme et/ou la durée ne sont pas réguliers. Il permet de répondre à des besoins ponctuels d'accueil avec ou sans réservation dans la limite des places disponibles. Ce type d'accueil ne nécessite pas de contrat annuel. La mensualisation n'est pas applicable dans ce cas. L'accueil occasionnel fonctionne pour une durée minimal d'1/2 journée. La participation financière correspond au nombre de jours d'accueil réservé ou prévu. Les conditions d'admission sont identiques à celles de l'accueil régulier.

- **Accueil d'urgence :**

Il s'agit, dans la plupart des cas, d'un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels (reprise de travail précipité, formation d'un

parent, maladie grave d'un parent ou d'un membre de la fratrie), souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence uniquement. Pour pouvoir répondre aux besoins des familles, les situations d'urgences seront étudiées et gérées par la coordinatrice, dans la mesure de la capacité d'accueil de la micro-crèche et après en avoir informé la PMI. Cet accueil n'est en aucun cas un mode d'accueil définitif pour l'enfant et sa famille, il ne peut excéder 2 mois. Les conditions d'admission sont identiques à celles de l'accueil régulier. La période d'adaptation se fera sur un temps respectant les impératifs des parents. Durant la période et avant la fin de celle-ci, la référente technique se réunira avec les parents afin de les accompagner et leur indiquer les institutions compétentes (PMI, Mairie...) pour les aider dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leur besoin.

## **2. Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique**

Les enfants en situation d'handicap et/ou atteints de maladie chronique peuvent être accueillis en fonction des compétences du personnel de la Micro-crèche et de la possibilité de pouvoir leur assurer une prise en charge garantissant leur sécurité et leur confort.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place et signé avec les parents et le médecin traitant et le référent santé et accueil inclusif (R.S.A.I). Ce P.A.I est lié à une pathologie ou trouble constaté à un moment donné. Il sera donc établi en fonction de cet élément sur une période en rapport à cet élément mais ne pouvant excéder un an. Il pourra être reconduit sur avis médical avec accord de la Référence technique de la micro-crèche. Des modifications peuvent être apportées en cours d'année selon l'évolution de la pathologie ou trouble de l'enfant, à la demande du R.S.A.I de la micro-crèche, du médecin traitant de l'enfant ou des parents.

## **3. Description des compétences professionnelles mobilisées ( article R.2324-38)**

### La fonction du Référent Technique

L'accueil des enfants s'effectue sous l'autorité du/de la référent.e technique de la structure, Educateur.trice de Jeunes Enfants ou équivalent suivant article R2324-34, présent.e au minimum 7 heures par semaine pour cette fonction.

Il.elle a pour rôle de garantir un accueil de qualité au sein de la micro-crèche, autant pour les enfants que pour leurs parents. Il.Elle est garant.e de la mise en place du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement, ainsi que des différents protocoles.

### Le personnel d'encadrement :

L'équipe pluridisciplinaire présente au sein de la micro-crèche répond à la réglementation régissant les EAJE et à l'article R 2324-38 pour la prise en charge des enfants.

L'enfant sera pris en charge par :

- Un/une éducateur/trice de jeunes enfants titulaire du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants,

- Un/une auxiliaire de puériculture titulaire du Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou équivalent,
- Des agents qualifiés CAEPE petite enfance ou équivalent

### Modalités permettant d'assurer la continuité de direction

En cas d'absence du/de la référent.e technique, plusieurs modalités sont appliquées en réponse à l'article R2324-36 du CSP :

- En l'absence de la personne habituellement chargée des fonctions de direction, la continuité de ces fonctions est assurée par une personne présente dans l'établissement ou le service et relevant du 1° de l'article R. 2324-42, ou à défaut une personne relevant du 2° du même article et disposant d'une expérience professionnelle d'une année auprès de jeunes enfants.

En pratique, en l'absence du/de la Référent.e Technique, la personne désignée pour assurer la fonction de « Continuité de direction » est par priorité :

- ✚ *En l'absence du/de la Référent.e technique : l'éducatrice de jeunes enfants.*
- ✚ *En l'absence de l'éducatrice de jeunes enfants : l'auxiliaire de puériculture.*
- ✚ *En l'absence de l'éducatrice de jeunes enfants et de l'auxiliaire de puériculture :*
  - *L'agent petite enfance d'ouverture pour le matin*
  - *L'agent petite enfance de fermeture pour l'après-midi et le soir.*

Les activités liées à la fonction de continuité de direction sont soumises à un protocole particulier et au respect des de l'ensemble protocoles de la structure établis par la direction et/ou le R.S.A.I de la structure.

- Mise en place des protocoles d'actions face à des situations délicates prévisibles définies à l'avance.

### Des professionnels extérieurs et vacataires :

Spécialisés dans le domaine de la petite enfance , ils interviendront mensuellement au sein de la structure :

- Une psychologue (environ 2 interventions par mois), les dates de venues sont affichées sur le tableau d'affichage à l'entrée de la structure.
- Une psychomotricienne (environ 2 interventions dans le mois), les dates de venues sont affichées sur la tableau d'affichage à l'entrée de la structure.
- Un/une référent santé et accueil inclusif, à raison de 10h par an.

La complémentarité et la pluridisciplinarité de l'équipe assure à l'enfant et à ses parents une prise en charge globale durant son temps d'accueil. Tous ces professionnels mettent en œuvre leur Savoir-Faire et leur Savoir Être afin de favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant accueilli.

Dans la mesure du possible, la micro-crèche accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation petite enfance et dans le respect du projet d'établissement.

L'ensemble du personnel est soumis aux obligations de réserve et de discrétion professionnelle.

## **4. Actions en matière de l'analyse des pratiques professionnelles**

### **R.2324-37**

Les professionnelles participent 1 fois par trimestre à une réunion d'analyses de pratique d'une durée d'1h30, animée par un(e) psychologue dédié(e) exclusivement à ces réunions.

## **5. Formations et apprentissages**

L'équipe de la micro-crèche se tient informé des nouvelles recherches et entretient un niveau de connaissance sur l'accueil et le développement de l'enfant, sur les règles d'hygiène et de sécurité en structure d'accueil et en participant annuellement à des formations spécifiques.

Les professionnelles font leurs demandes à la référente technique lors de l'entretien annuel ou tout au long de l'année. Les formations peuvent se faire individuellement ou en équipe lors de la journée pédagogique.

La direction encourage la formation et l'évolution des professionnels qui le souhaitent. Un entretien individuel est réalisé avec le professionnel souhaitant évoluer au sein de la société ou personnellement.

La structure est amenée à accueillir des stagiaires de formations spécifiques à la petite enfance ou en apprentissage. Les demandes sont traitées par le coordinateur en relation avec les référents techniques selon les disponibilités de la structure et des professionnels encadrants. Un entretien avec les futurs stagiaires est réalisé afin de connaître leurs objectifs et motivations.

## **II. Projet éducatif**

Le projet éducatif a pour but d'être au cœur des besoins de l'enfant, notamment :

Besoin de sécurité : L'enfant doit se sentir à l'aise, en confiance avec les adultes qui l'entourent dans les différents lieux de vie (activités, change...);

Besoin d'espace : L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement sans risques. Pour ce faire, les locaux sont aménagés en fonction des besoins;

Besoin d'autonomie : Tout enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts; ses copains, ses jeux, ses activités. L'enfant apprend progressivement à faire seul;

Besoin de socialisation : L'enfant découvre et apprend la vie avec les autres. L'adulte devient médiateur de la communication tout en posant les règles et les limites.

### **1. L'accueil**

L'accueil doit se faire dans le respect, le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, des parents et de l'équipe d'encadrement. Il doit respecter les besoins, les rythmes et les rituels de chacun, mettant en valeur la singularité de chaque famille, tout en promouvant l'éveil, la socialisation et l'autonomie de l'enfant.

#### a) Familiarisation à la micro-crèche

La micro-crèche est un des premiers lieux où l'enfant et ses parents vont être séparés. C'est un endroit de transition, une passerelle entre la famille et la société. Pour que cette séparation se fasse dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'en parler et de l'envisager en présence de l'enfant. La familiarisation est une période durant laquelle les parents, l'enfant et les professionnels apprennent à se connaître au travers différents temps et à établir une relation de confiance.

Dans un premier temps, la coordinatrice reçoit les parents afin de constituer le dossier administratif d'inscription en micro-crèche. A l'issue de ce rendez-vous, elle leur présente la Référente Technique de la structure pour planifier la familiarisation et la personne « référente » de l'enfant. Ces professionnels seront les interlocuteurs privilégiés, ceux qui vont se rendre disponible et à l'écoute afin d'accueillir et accompagner l'enfant et sa famille. Ils vont également permettre à l'enfant d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective.

La familiarisation se fait sur une période de 3 à 5 jours en présence exclusive d'un parent mais cette durée peut être modifiée suivant les particularités familiales et les capacités de l'enfant. La première séparation sera abordée durant cette période

Le.la Référent.e Technique pourra demander au besoin, l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire (R.S.A.I, psychologue, psychomotricien.ne) afin qu'elle apporte leurs connaissances et leurs spécificités dans le but d'accompagner les parents et l'enfant durant cette période.

#### b) L'accueil quotidien des enfants

L'enfant et sa famille sont accueillis individuellement par un professionnel. C'est un moment privilégié pour les parents afin de transmettre toutes les informations nécessaires sur leur enfant. Cet accueil individualisé est un moment d'échange qui permet à l'équipe de prendre le relais des parents auprès de l'enfant et de respecter ses besoins. Il est essentiel d'observer chaque enfant, de l'aider à formuler et exprimer ses émotions lors du départ de ses parents. Il est préférable pour la bonne intégration de l'enfant dans le groupe et pour qu'il puisse trouver ses repères, de ne pas l'amener au cours d'un temps fort de la journée (activités ou repas).

#### En pratique pour les arrivées du matin :

Le parent enlève le manteau/veste de son enfant dans le hall d'accueil, lui met les chaussons ou le laisse à pieds nus ou chaussettes et range ses affaires personnelles dans son casier nominatif.

Le parent et son enfant (changé, habillé et ayant pris son petit déjeuner) sont accueillis par un professionnel afin que celui-ci recueille les informations relatives à la prise en charge de l'enfant et assurer ainsi la continuité du parent. Il indiquera au professionnel accueillant l'heure de réveil de l'enfant, l'heure du dernier biberon ou tétée, ainsi que toute information importante (fièvre, médicaments, traitement, cauchemars, ...). Il précisera également l'heure prévue du départ et la personne qui viendra récupérer l'enfant.

Puis le parent est invité à accompagner son enfant dans la salle de vie tout en respectant les protocoles de la structure (hygiène et sécurité). Des repères sont mis en place pour faciliter la séparation et permettre à l'enfant de se préparer à ce moment. Si celui-ci pleure, il est important de verbaliser ses émotions et respecter son chagrin. Selon les besoins de l'enfant, l'équipe d'encadrement pourra suggérer au parent d'écourter le moment de séparation pour le bien-être et la sécurité affective de leur enfant.

#### Pour les arrivées en cours de journée :

S'il s'agit d'un bébé, il suffit de signaler l'heure d'arrivée dans la matinée ; cela est suffisant car le coucher est individuel.

Pour les plus grands : Si l'enfant vient manger à la micro-crèche, il faudra qu'il soit présent vers 11h00. Si l'enfant a mangé chez lui (prévenir avant 9h) et arrive pour la sieste ; il faudra être présent vers 12h45 pour qu'il puisse aller à la sieste en même temps que ses « *copains* ».

#### c) Le départ quotidien de la micro-crèche

Le parent est invité à venir chercher son enfant dans la salle de vie. Si celui-ci est dans un moment de jeu ou en activité, nous lui laissons le temps de revenir vers son parent.

Le professionnel accueillant transmet alors les différentes informations relatives à la journée de l'enfant. Tout comme l'arrivée au sein de la structure, c'est un moment d'échange et de transition qui permet aux parents de prendre connaissance du déroulé de sa journée.

Au cours de l'accueil l'équipe note sur le cahier de transmission, les informations individuelles des enfants (repas, biberons, siestes...) Celle-ci veille à noter également une anecdote de la journée, un moment d'échange avec un ou des enfants, s'il a participé à une activité... Par la suite, nous pouvons encourager et accompagner l'enfant à raconter sa journée ou ce qu'il a vécu dans la journée.

Il est indispensable de respecter ce temps de transition nécessaire entre la micro-crèche et sa maison, L'enfant peut raconter à son parent sa journée. Le professionnel sera là pour l'accompagner dans cette démarche s'il le désire.

## **2. Les soins**

### a) Le change - soins corporels

Le change de l'enfant est un des temps de communication et d'interaction entre l'adulte et l'enfant. C'est un moment privilégié et individuel.

Les changes sont effectués (avec un savon hypoallergénique) en fonction des besoins de l'enfant afin de respecter sa peau et assurer son confort. Des soins spécifiques peuvent être donnés selon les transmissions des parents et recommandations du médecin. L'équipe veille tout particulièrement aux règles d'hygiène lors du change.

### b) L'acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté est amenée dans le respect du développement individuel de l'enfant et de sa maturation physiologique et psychologique. C'est une étape importante dans la vie de l'enfant et de son autonomie. L'accompagnement de l'enfant dans cet apprentissage est indispensable. Il doit se faire en continuité entre la maison et la micro-crèche et être initié par l'enfant.

Le comportement de l'équipe vis-à-vis de l'enfant concernant son acquisition de la propreté se fait toujours en accord avec les parents en fonction de son développement, de ses envies, et de ses capacités. Il est primordial de respecter le rythme de l'enfant afin de ne pas créer de blocage. Suite aux observations qui nous montrent l'intérêt de l'enfant, un membre de l'équipe propose aux parents de laisser une ou deux culottes à la crèche afin de donner la possibilité matérielle à l'enfant d'enlever sa couche quand il l'aura lui-même décidé. Afin de dédramatiser les « petits oublis » des premiers jours, les parents sont invités à ramener plusieurs tenues de rechange chaque jour.

### c) Suivi médical

La micro-crèche travaille en collaboration avec un R.S.A.I. qui est garant et qui valide les protocoles médicaux.

Pour les enfants atteints de maladie chronique, d'allergie, ou en situation de handicap, un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) sera établi entre le médecin de l'enfant, la famille, l'établissement et le R.S.A.I, avec un protocole en cas de traitements à administrer.

En cas de difficulté passagère liée au développement global de l'enfant, nous écouterons et accompagnerons le ou les parents afin de leur proposer un soutien. La Référente Technique en accord avec la coordinatrice peut être amenée à rediriger la famille vers des institutions compétentes telle que la PMI.

## **3. Le développement et les activités d'éveil dans le respect de l'individualité de l'enfant et de ses compétences**

### a) Les enjeux

Le jeu est une activité essentielle et nécessaire pour l'équilibre et le développement global de l'enfant. Lorsqu'il aura acquis une sécurité affective suffisante il pourra se permettre de jouer. L'enfant a besoin de jeux qui lui donnent le désir et le plaisir de manipuler, d'expérimenter, de créer et d'apprendre, afin qu'il puisse découvrir le monde qui l'entoure. Le jeu facilite la sociabilisation grâce aux échanges entre petits et grands, entre enfants et adultes.



La découverte de nouvelles sensations par l'expérimentation au travers les activités telles que la musique, la peinture, les manipulations diverses sera l'une des priorités de l'équipe.

On distingue trois dimensions dans le développement par le jeu :

- Développement psychomoteur par la motricité, la prise de conscience du corps et de sa maîtrise.
- Développement cognitif par l'apprentissage, la mémoire le langage et la pensée.
- Développement sensoriel par la vue, l'odorat, le goût, le toucher et l'ouïe.

Les activités d'éveil sont organisées par l'ensemble des professionnels en fonction d'un thème choisi par l'équipe en début d'année.

Tous les enfants évoluent généralement dans la même salle de jeux. Le dortoir grand est transformé en salle d'éveil selon les besoins pour certaines activités. Les enfants peuvent se retrouver tous ensemble ou être repartis par petit groupe.

Les activités d'éveil doivent prendre en compte le rythme, l'individualité des enfants et favoriser l'égalité entre les filles et les garçons, c'est à dire :

- Permettre aux enfants d'explorer tous les aspects de leur personnalité en proposant diverses activités peu importe leur sexe.
- Encourager les garçons comme les filles à reconnaître leurs émotions et à les exprimer avec des mots.
- Encourager les filles et les garçons à jouer ensemble. Leur faire remarquer le plaisir qu'ils ont à jouer ensemble et leurs points communs
- Respecter la motricité libre de l'enfant
- Favoriser la découverte et l'expérimentation.
- Laisser l'enfant expérimenter et s'exprimer par lui-même et pour lui-même

#### b) Les activités d'éveil selon les groupes

##### LES TOUT PETITS

L'équipe veille à créer un espace spécifiquement réservé aux bébés en favorisant toutes les positions :(ventre, dos...) afin de multiplier les sensations. Pour ceci, de nombreux objets favorisant les sens seront mis à dispositions pour stimuler la vue, le toucher et l'ouïe. Un\_e professionnel.le encouragera et valorisera l'enfant dans ses essais et réussites.

##### LES PLUS GRANDS (en lien avec leur étape de développement)

L'équipe propose et laisse le choix à l'enfant de participer ou non à une activité. Celui-ci s'exprime au travers de sa créativité. Il découvre et s'éveille en manipulant les différentes matières, en observant les couleurs, en les nommant. Le professionnel initie l'activité, verbalise les actions, les couleurs, les sensations (doux, dur, mou...), encourage et valorise l'enfant afin que celui-ci s'approprie ces sensations, son ressenti, son vécu.

#### c) Les activités d'éveil libre et accompagnées

##### ACTIVITÉS LIBRES :

Au long de la journée, l'enfant évolue au sein de la salle de vie. L'aménagement de cette salle est pensé et discuté en équipe lors des réunions. L'évolution de la pièce se fait selon nos observations, l'âge et le stade de développement des enfants.

Nous mettons à disposition des enfants :

- Des jeux symboliques (dinettes, poupées, voitures, animaux, outils de bricolage, mallette des métiers (docteur, coiffeur, ...),
- Encastrement
- Des éléments moteurs,
- Livres

Ces jeux encouragent la sociabilisation et permettent à l'enfant de laisser libre cours à son imagination et ses envies.

### ACTIVITÉS ACCOMPAGNÉES

Ce sont des activités proposées aux enfants selon leur stade de développement et en lien avec le thème du projet de l'année. L'adulte est uniquement présent pour accompagner l'enfant dans l'activité, lui verbaliser ses actions, ses gestes, ses sensations. Elles permettent la découverte et l'expérimentation. Ces activités ne sont pas obligatoires. L'enfant choisit ou non d'y participer.

#### **d) Les activités de plein air et de sorties**

Les enfants bénéficient d'un espace extérieur aménagé avec des jeux adaptés et sécurisés. Celui-ci est utilisé dès que la météo le permet.

Les sorties à l'extérieur de la structure sont proposées aux enfants les plus grands ou selon l'intérêt que celle-ci peut amener à l'enfant.

Nous réalisons des partenariats culturels avec le Réseau Girondin Petite Enfance et les structures culturelles et sociales des communes dans lesquelles sont implantées nos établissements. Ceux-ci donnent la possibilité aux enfants ainsi qu'aux professionnels de s'ouvrir à la culture, aux rencontres et aux échanges entre pairs

#### **e) Les activités avec intervenants extérieurs spécialisés**

La micro-crèche sollicite des intervenants extérieurs afin d'enrichir certains projets d'éveil. Ils complètent le travail de l'équipe en apportant leurs savoir-faire et leurs techniques. Ce sont des personnes qualifiées et compétentes en petite enfance.

Notre équipe d'intervenants sera composée entre-autre :

- D'un.e **psychologue** spécialisé.e dans la petite enfance.

Ses missions sont :

- Observer les enfants sur des tranches horaires différents,
- Soutenir et rencontrer les parents lors de questionnement(s) ou de difficulté(s) passagère (s),
- Repérer et orienter, si nécessaire, les parents vers des institutions de prise en charge après en avoir discuté avec eux,
- Soutenir l'équipe face à des situations ou des comportements amenant des interrogations,

- Animer en collaboration avec le.la Référent.e Technique des réunions d'équipe avec retour des observations ou d'analyse de pratique. La coordinatrice sera éventuellement présente selon les besoins exprimés.

➤ D'un.e **psychomotricien.ne**

Ses missions sont :

- Accompagner l'enfant dans la découverte de son environnement et de ses capacités tout en respectant son rythme,
- Soutenir et rencontrer les parents lors de leur questionnement,
- Soutenir et accompagner l'équipe face à des interrogations sur le développement moteur de l'enfant,
- Animer en collaboration avec le.la Coordonateur.trice et/ou le.la Référent.e Technique des réunions d'équipe avec retour des observations ou d'analyse de pratique.

**f) Les activités avec intervenants extérieurs culturel et artistique**

Un des objectifs de nos structures est " l'ouverture par *l'art et l'éveil aux différentes sonorités*". Il est important pour nous d'offrir à l'enfant un lieu où il va pouvoir s'exprimer librement au travers la découverte et l'expérimentation. Cela va se traduire au quotidien par des activités proposées aux enfants avec la possible participation des parents mais aussi d'intervenants extérieurs (comme une psychomotricienne, un artiste peintre, un art-thérapeute).

Les parents sont une richesse culturelle, c'est pourquoi au travers de nos thèmes annuels, nous proposons aux parents qui le souhaitent de participer à nos activités dans l'intention de nous faire découvrir leurs origines, leurs cultures au travers la cuisine, la musique, les chants ou les histoires enfantines dans leur langue maternelle.

#### **4. Le sommeil**

Le sommeil est un besoin physiologique pour l'enfant. Il est nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux ; il permet de récupérer de la fatigue et de se ressourcer.

Le moment du coucher est un moment calme. Pour permettre à l'enfant d'avoir des repères sécurisants, des rituels de couchage sont instaurés. Nous prenons soin de respecter les habitudes des enfants, ce qui les rassure et les réconforte.

Le coucher pour les « petits » se fait à la demande tout au long de la journée. Le rythme de sommeil de l'enfant est respecté au plus près dès son arrivée à la micro-crèche, conformément au rythme que celui-ci a à la maison. Le personnel observe l'enfant, les périodes propices à l'endormissement.

Pour les plus « grands », le coucher se fait en groupe dans des lits adaptés après un temps calme (lecture, yoga, musique) qui suit le repas. Celui-ci est invité à aller chercher son doudou, sa sucette et suivant son stade de développement, l'équipe l'incite et l'aide à se déshabiller seul.

Les habitudes de chacun sont respectées. Un membre de l'équipe professionnelle reste jusqu'à l'endormissement et est disponible durant toute la sieste. Le réveil se fait de façon échelonnée. Pour respecter au plus près les besoins physiologiques de l'enfant, l'équipe ne réveille pas un enfant qui dort. Si un enfant a besoin de sommeil en dehors des heures habituelles, son rythme est respecté.

## **5. Le repas et les goûters**

Le repas est un temps important parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver. C'est un moment de partage, de convivialité, de socialisation, de découverte, de plaisir, d'apprentissage et de détente. Il permet aux enfants de se familiariser avec les règles d'hygiène (s'essuyer la bouche, se laver les mains...) et avec les règles de vie en collectivité mais également de favoriser l'acquisition du langage.

Le repas est vu comme une situation éducative favorisant l'éveil, notamment celui du goût (découverte des saveurs, des textures, des couleurs...) et comme un moyen d'encourager la socialisation en distribuant le plateau aux autres enfants, le verre et leur serviette et en favorisant l'apprentissage de l'autonomie (se servir, manger tout seul, ...).

Nous voulons que les repas soient pris en compte tant au niveau quantitatif que qualitatif pour les enfants. C'est pourquoi nous privilégierons des repas variés et équilibrés pour chaque tranche d'âges présents.

Des rituels sont mis en place pour préparer les enfants à venir à table :

- Regroupement et temps calme avant de passer à table ;
- Lavage des mains ;
- Installation des enfants autour de la table sur des chaises adaptées en fonction de leur développement psychomoteur

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés. C'est pourquoi ils nous semblent important qu'ils prennent leurs biberons dans les bras afin de leur apporter une sécurité physique et affective.

Les « moyens » et les plus « grands », plus autonomes, mangent autour de tables favorisant la convivialité. L'introduction de nouveaux aliments (mixés, moulinés, morceaux) est toujours faite en concertation avec les parents. S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'équipe est aussi d'encourager et de stimuler l'envie de goûter à d'autres saveurs (en accord avec les parents). Notre traiteur propose 1 fois par mois un repas à thème éveillant les papilles gustatives et la vue.

La micro-crèche propose aussi des temps festifs et/ou des goûters à thème pour les anniversaires et autres évènements.

La fin du repas se fait au rythme de chacun. Cependant, nous essayons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour qu'ils se lavent les mains et la bouche, puis aller jouer ou se retrouver pour un temps calme.

*N.B. : Afin de favoriser l'allaitement maternel et d'apporter tout le soutien possible à la mère, les bébés peuvent être allaités sur place. Un espace calme et discret est réservé à cet effet. Pour les bébés allaités, le lait maternel apporté par la mère peut être stocké par la micro-crèche, conformément au règlement intérieur et au protocole de conservation du lait maternel suivant les recommandations établit par la PMI du Conseil Départemental de la Gironde et du lactarium du CHU de Bordeaux.*

### **III. Projet social et de développement durable**

#### **I. Modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs :**

##### **1. Les objectifs de la micro-crèche**

- Répondre à un besoin de mode d'accueil pour les enfants de 10 semaines à 4 ans,
- Proposer un accueil de qualité dans une petite structure,
- Permettre l'accès de tous et favoriser la mixité sociale,
- Représenter un lieu d'épanouissement et de lien pour chacun,
- Inscrire la micro-crèche dans différents partenariats locaux.

##### **2. Le public concerné**

Les enfants accueillis ont entre 10 semaines et 4 ans. La structure est ouverte en priorité à toutes les familles habitant ou travaillant dans la commune (dans la limite des places disponibles), quelles que soient leurs revenus et leurs activités. Les enfants des familles qui résident en dehors de la commune pourront aussi être accueillis selon les disponibilités.

La micro-crèche facilite l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leur situation familiale. En effet, elle propose des tarifs modulés suivant le nombre de jours d'accueil et suivant les revenus, en se basant sur les 3 tranches définies par la CAF.

La prestation CMG-PAJE versée par la CAF est majorée pour les familles à faibles revenus et/ou monoparentales.

Le fonctionnement de la micro-crèche permet aussi de proposer des places en accueil dit « occasionnel » permettant ainsi à des enfants de se familiariser et de découvrir la collectivité.

La CMG PAGE attribuée par la CAF permet ainsi à ces familles de bénéficier de cet accueil occasionnel sur de courtes périodes, selon les disponibilités

##### **3. L'enfant au sein de la micro-crèche**

La micro-crèche permet à l'enfant de découvrir les règles de la collectivité, la socialisation dans un groupe de petit nombre permettant un accueil individualisé et personnalisé, respectant le rythme de chacun.

##### **4. Un accueil adapté aux besoins des parents**

Les horaires de la crèche sont adaptés aux besoins des parents inscrits. Celle-ci peut être amenée à fermer plus tôt ou ouvrir plus tard s'il n'y a pas ou plus d'enfant.

##### **5. Interactions et partenariats avec les structures petites enfance de la commune**

Les crèches développent divers partenariats locaux. Il s'agit d'inscrire chaque micro-crèche dans son environnement local et de devenir partie prenante de la vie sociale du quartier ou de la ville. Pour cela, la Référente Technique et la coordinatrice développent et participent aux temps de réunions avec les différents acteurs de la vie associative, municipale et collaborent avec les différents partenaires.

## **6. Modalités des relations avec les organismes extérieurs**

Le gestionnaire de l'Établissement est l'interlocuteur privilégié avec les organismes institutionnels (Conseil Départemental de la Gironde, CAF de la Gironde et mairie). Toutefois, pour simplifier les échanges opérationnels, la coordinatrice ou référente technique rencontrera ces instances institutionnelles lors des actions régulières avec celles-ci lorsque la situation le nécessite. La coordinatrice ou la référente technique fait ainsi le lien entre le gestionnaire de la micro-crèche et les instances institutionnelles.

## **II. Modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et action de soutien à la parentalité :**

### **1. La place des familles**

La micro-crèche est un autre lieu de vie pour l'enfant, elle ne se substitue pas à la maison ; les deux sont complémentaires. L'implication des parents à la vie de l'enfant dans la structure est essentielle afin que l'enfant s'y sente bien. Le temps d'accueil et de départ ainsi que les festivités confèrent aux parents un rôle dans la crèche. La communication entre les parents et les professionnels de la structure est essentielle pour le suivi de l'enfant et au maintien d'une cohérence et d'une transparence entre les deux parties.

### **2. Temps de rencontre parents/professionnels**

Des réunions d'information ciblées sur un thème précis sont organisées. Elles permettent aux parents de pouvoir poser toutes leurs questions et d'avoir des réponses concrètes, adaptées par des professionnels compétents sur le sujet (psychologue, psychomotricienne, médecin...).

Des temps festifs ou de rencontres viennent ponctuer l'année. Ils favorisent l'échange entre parents mais également entre parents et professionnels. Par exemple :

- Café des parents
- Fête de fin d'année (avant ou après les fêtes de fin d'année civile, et en juillet avant le début des vacances d'été)
- Matinées familles

### **3. Équipe pluridisciplinaire en soutien à la parentalité**

La complémentarité et la pluridisciplinarité de l'équipe assure à l'enfant et à ses parents une prise en charge globale durant son temps d'accueil. Tous ces professionnels mettent en œuvre leur Savoir-Faire et leur Savoir-Être afin de favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant accueilli et l'accompagnement de leurs familles.

### **4. La diffusion de l'information**

Un panneau d'affichage à l'entrée de la structure permet aux parents d'avoir des informations sur les futures festivités, des informations diverses, des rappels du règlement, des informations du traiteur...

Un questionnaire d'entrée détaille les habitudes et les rythmes de l'enfant lors de la période de familiarisation. Ce document sert au référent de l'enfant et restera dans son dossier.

Les documents diffusés par la PMI, la Mairie, les autres associations seront à disposition à l'entrée du bureau de direction ainsi que dans l'entrée de la micro-crèche.

### III. Modalités de la démarche en faveur du développement durable :

#### 1. Définition

*Le développement durable est : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »*

*Loi constitutionnelle n°2005-205*

#### 2. Engagement du gestionnaire

« Le gestionnaire en sa qualité de responsable légal de la structure veille au bien-être des enfants et à leur sécurité, ainsi qu'aux professionnel.le.s de la structure ».

Cette veille se traduit en amont d'un projet d'ouverture mais aussi au quotidien dans les différents moments, à savoir :

- Repas  
Le choix de notre traiteur spécialisé dans le domaine de la petite enfance a été fait afin de respecter les besoins individuels des enfants et aussi pour ses engagements. Celui-ci propose :
  - 1 aliment Bio par jour
  - Les fruits sont pour la plupart bio
  - Les viandes et poissons en liaison courtes
  - Des produits locaux ou régionaux
  - La lutte contre le gaspillage alimentaire
  - La réduction des déchets et des perturbateurs endocriniens en utilisant des containers en inox ou verre
- Jeux/Jouets ; matériel éducatif
  - Eco labellisés
  - Eco responsable ou à base de produits recyclés
  - A base de produits alimentaires (pâte à modeler, peinture...)
  - Produits répondants aux normes en vigueur
- Mobilier
  - Fournisseurs répondant aux référentiels **NF Crèches** et **NF Environnement**
  - Produits essentiellement français
- Tri des déchets
  - La micro-crèche participe au tri des déchets avec les containers dédiés aux déchets alimentaires, verres, cartons/plastiques et déchets verts
  - Les cartouches, piles usagées sont amenés en containers spécialisés
- Gestion des déchets
  - Les feuilles de papiers sont réutilisées en papier à dessin ou brouillon par les professionnels
  - Pas de sur-impression des mails non importants
  - Envoi des courriers par mail et non en papier avec accord des familles.
- Nettoyage entretien des locaux, du matériel des enfants (jeux...)
  - Lessive éco-responsable, optimisation des charges des machines ;
  - Produits désinfectant Eco responsable et Eco Certifié, réduit au minimum (3 produits).
- Espace vert
  - Récupérateur d'eau de pluie.
- Architecture / travaux (engagement lors de l'élaboration du projet)
  - Le choix des matériaux d'aménagement intérieur est fait de façon à respecter les normes environnementales. Les peintures et les sols sont sans formaldéhyde (A+). Aussi, le

meuble destiné aux enfants est acheté chez les fournisseurs qui respectent la démarche qualité reposant principalement sur les référentiels NF Crèches, NF Education, NF Environnement.

- Mise en place d'un forfait « Mobilité durable »

### **3. Engagement des équipes :**

- Rôle de prévention et d'éducation

L'équipe a un rôle au quotidien de prévention et d'éducation auprès des enfants. Il nous est possible de leur transmettre nos valeurs du respect de l'environnement dans des petits gestes simples répétés (papier à la poubelle, éteindre les lumières, fermer les portes, fermer le robinet après le lavage des mains...)

- Création de potager

La micro-crèche bénéficiant d'un grand espace extérieur avec un côté « jardin », nous trouvons intéressant d'investir un petit coin pour le dédier au jardinage et à la création d'un potager. Etant sensible à l'environnement, nous souhaitons transmettre des valeurs liées à la nature, en faisant participer les enfants, à leur niveau.

Les intérêts de ce projet sont :

- « Jouer avec la nature » : découverte de la matière « terre », l'eau, manipuler,
- Découvrir le matériel de jardinage et son utilisation (pelles, râteaux, arrosoir),
- Favoriser les échanges entre enfants, les interactions,
- Favoriser les différents sens : voir pousser, sentir les odeurs liées aux fleurs, herbes aromatiques, toucher la terre, goûter ce qui a poussé,
- Participer au développement de la motricité fine : utiliser l'arrosoir, le matériel comme les pelles, râteaux, creuser, cueillir, arracher les mauvaises herbes participe à la motricité de la main par différents mouvements nécessaires

Pour les plus grands : semer des graines, prendre soin des plantes et du potager, voir pousser, etc... est intéressant. Cela permet de développer le sentiment de « responsabilité », et leur « apprend » la patience mais également le plaisir et la fierté de voir les plantes pousser et de pouvoir goûter les produits qui ont été cultivés.

Les objectifs sur le moyen et long terme sont :

- La sensibilisation à l'environnement
- La découverte des fruits, légumes, herbes aromatiques, fleurs (possibilité d'accompagner cette activité de livres, imagiers,... pour susciter les échanges avec les enfants)
- La responsabilisation des enfants
- Étendre le projet en incluant les familles (créer de l'échange autour du jardinage, pourquoi pas les faire participer ?)

- Projet d'un récupérateur d'eau de pluie.

### **4. Implication des familles :**

Les familles pourront être sollicitées par le biais de participation volontaire à :

- La récupération de feuilles de papier usagées pouvant servir de feuilles brouillons ou dessins
- Récupération de matériel divers (rouleaux de carton, laine.....) afin de proposer des ateliers manipulation aux enfants. Celle-ci peut aussi agrémente les activités artistiques.
- Participation au potager
- Sensibilisation aux gestes de l'environnement



- Réunion d'informations sur des thèmes de la protection de l'environnement, ...

## **5. Personne ressource au sein des équipes**

Une professionnelle volontaire de la structure est identifiée comme « personne ressource sur l'environnement ». Elle est la représentante du projet environnement et développement durable sur la structure.

Elle :

- Participe à la réflexion des équipes sur ce sujet, propose des améliorations,
- Initie les enfants accueillis aux gestes simples pour la protection de l'environnement,
- Sensibilise et propose de l'information aux familles,
- Réfléchit et propose la mise en place de projets éducatifs autour de ce sujet